

RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 16 juin 2020 à 19h30
à la salle polyvalente
=====

Président : Christian PASSAQUET

Présents : Mmes et Mrs AMOUROUX C., BLACHE M., BORGET J-P., BUIRET C., GOYON N., GUILLEMOT C., JOLY A., LE SANT K., LIGNON P., PASSAQUET C., PORRIN M.

Absents-excuses : néant

Secrétaire de séance : Mme LE SANT K.

Date de convocation : Mardi 9 juin 2020

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique selon les directives en vigueur, le mardi 16 juin 2020, approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

Au préalable, il est demandé aux élus l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour : **Désignation des délégués au SIEA** et **Désignation d'un référent communal SR3A**. L'ajout des points a été accordé à l'unanimité.

Délégation au Maire :

Après en avoir délibéré par vote à bulletin secret, le Conseil Municipal décide à la majorité (11 pour) de donner au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- Exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- Ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Proposition de commissaires pour siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) :

Le conseil municipal décide de garder la liste de contribuables proposée à la précédente mandature, à l'administrateur général des finances publiques en vue de désigner les membres de la commission communale des impôts directs (composée du maire et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants).

Monsieur le Maire remémore au Conseil municipal les personnes nommées et quelques noms ont été modifiés suite à des déménagements.

Le Conseil approuve à la majorité.

Désignation d'un référent communal en vue du déploiement de la fibre optique 2020-2021 :

Le Syndicat Intercommunal de l'Energie et de l'E-communication de l'Ain demande à la commune, en vue du déploiement de la fibre optique, un référent communal qui aura quelques missions d'ordre administratif et de communication avec la population. Nicolas GOYON s'est proposé, ce qui a été approuvé à la majorité.

Convention de servitude ENEDIS pour projet de centrale photovoltaïque à Drom :

La société ENEDIS doit intervenir sur une parcelle communale de 15m² afin de poser un poste de distribution publique électrique ainsi que les accessoires alimentant le réseau, au lieu dit « sous les bornes » (section B217 – 157) concernant la centrale photovoltaïque de Drom. Après étude du dossier, le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à cette convention de servitude.

Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la révision des tarifs de location des réseaux de télécommunications de la commune :

La société JFG CONSULTING propose ses services en assistance technique, juridique et financière pour le site de Towercast, la tour hertzienne TDF du Mont July et les pylônes Orange, afin de renégocier les contrats des redevances de ces antennes. Après analyse, le conseil municipal décide à l'unanimité, de signer pour cette convention.

Subventions aux associations :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, au vu de la conjoncture actuelle, à titre exceptionnel, les subventions ont été reconduites à l'identique de 2019 excepté pour le comité de fleurissement, dont la commune doit régler 8 tartes de 2019, ce qui revient à 328 € au total, l'AGEK dont la participation habituelle s'élève à 100 euros (350 euros en 2019), et la maison familiale de Bâgé-le-Châtel, qui ne sera plus subventionnée de 100 euros car l'élève ne fait plus partie de cette école. Le total des subventions s'élève à 3 478 euros.

Le Conseil municipal approuve à la majorité (8 pour et 3 abstentions car membres d'associations nommées) la décision d'allouer la somme de 3 478 euros à ces diverses associations.

ONF : devis entretien du parcellaire

L'entretien de la parcelle communale 13/14 nécessite l'intervention de l'ONF, qui propose un devis de 512,03 € TTC.

Ce devis est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

Taxe d'affouage :

Monsieur le Maire remémore au conseil le montant de la taxe d'affouage (40€).

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer tout document afférent au présent dossier. Pour rappel les inscriptions des affouagistes doivent se faire en Mairie avant le 15 septembre. A l'occasion de chaque inscription, il sera rappelé à l'affouagiste qu'il doit remettre 5 fagots/an pour le four communal.

Révision du bail de chasse :

Le bail par lequel la commune cède à la Société de Chasse le droit de chasser sur les terrains communaux est renouvelable par tacite reconduction et révisable à l'issue de chaque période de 3 ans. Actuellement le loyer annuel est de 125 €, M. le maire suggère au conseil de le fixer à 185 € pour la période de 2020 à 2023, le conseil accepte à la majorité (1 abstention car la personne fait partie de l'association de chasse).

Approbation de la proposition de tarif du centre de gestion pour le classement des archives :

Pour information, le devis du Centre de Gestion pour l'intervention du service archives, inscrit au budget de cette année, signé en 2019 par le précédent maire, M. PORRIN, s'élève à 5 875 €. Intervention en mairie en 2021.

Achat de matériels pour le service technique :

Afin de faciliter le travail de l'employé polyvalent, il sera nécessaire d'acheter une perceuse sans fil ainsi qu'un compresseur.

Acquisition d'une parcelle et d'une servitude au quartier des Ryon :

Annule et remplace une précédente délibération prise pour ce terrain, en ce sens que l'acquisition concerne un terrain de 30 m², et non, 40 m² comme annoncé, appartenant aux Consorts DERRIER, afin de faciliter l'accès à une maison d'habitation. Cette acquisition permettra de lever une servitude de passage de canalisations d'eau sur domaine privé. Il est également prévu de créer une servitude formelle pour la partie de ladite canalisation sur le terrain des Consorts DONIN. Le montant d'acquisition de la parcelle est de 3 euros du mètre carré, soit 90 euros, l'intervention du géomètre s'élève à 432 euros et le notaire à 450 euros.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir cette parcelle et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Proposition de messagerie d'alerte via les smartphones :

Une proposition concernant des messageries d'alertes que recevraient les personnes abonnées à une application gratuite est consultée. Ces messageries concerneraient uniquement des envois d'informations et d'alertes communales. Katy LE SANT présente une application « illiwap ». Après en avoir discuté, le conseil municipal décide à l'unanimité, de signer pour le devis « premier pas » dans un premier temps pour un montant de 150 euros TTC/an, pour éventuellement évoluer vers un module plus complet si besoin par la suite (avec une option de programmation).

Désignation des délégués au SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain)

Afin de siéger au comité syndical du SIEA, en tant que commune adhérente, le conseil municipal doit élire un délégué et deux suppléants. Jean-Pierre BORGET se présente en tant que délégué et les deux suppléants sont Katy LE SANT et Nicolas GOYON.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Désignation d'un référent communal SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents)

Un référent du SR3A est demandé afin d'assurer un lien entre la commune et le syndicat. Alain JOLY se présente.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Repas des aînés : choix de l'animateur :

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 29 novembre 2020. Il sera animé par Jean-Marc MICHOLLET.

Informations diverses :

Le Tour de l'Ain cycliste passera dans le village le 7 août prochain, de 15h30 à 15h50. Le comité d'organisation demande des signaleurs pour encadrer la course le temps du passage. MM BORGET, JOLY, PASSAQUET et PORRIN se présentent.

Le rapport de visite du SATESE concernant la station d'épuration présente une station bien entretenue et en bon état.

Point sur la carrière : la commune prévoit d'établir un arrêté d'interdiction de transit pour les poids lourds de + de 19 tonnes.

Le sénateur CHAIZE viendra en Mairie pour faire connaissance avec les nouveaux élus, le vendredi 3 juillet à 8h.

Les inscriptions pour le transport scolaire doivent être faites par les parents, sur le site Internet de Rubis - CA3B entre le 15 juin et le 31 juillet 2020.

Questions diverses :

Le conseil d'école aura lieu le 25 juin

Les collégiens se verront remettre des dictionnaires à leur entrée en 6^{ème}

Une réunion est prévue pour travailler sur un nouveau règlement de la salle polyvalente

Une photo des élus est requise pour le site internet, le prochain conseil sera l'occasion pour le faire.

Prochain conseil municipal le 7 juillet 2020

La séance est levée à 23h10

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 7 juillet 2020

Le Maire,

